

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 FEVRIER 2025

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE GESTIONNAIRE DES MARCHES PUBLICS ET FINANCIER RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET

DE 2025-001

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 16

Absents : 33

- dont ayant donné pouvoir : 11

Votants : 27

-dont « pour » : 27

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le vendredi 07 février 2025 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 03 février 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre	COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine FERRARI Blaise GERONIMI Pierre Marie	GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean LESCHI Pierre MORACCHINI Christian	OLMETA Pierre ROCCHI Ange Toussaint SARGENTINI François TADDEI Pierre
--	--	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent) GIAMARCHI Jean Marc (à Sargentini François) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint)	MAESTRACCI Jean Felix (à Giudicelli Jean) POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria)	SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine) SOUSTRE Frederic (à Brigole Jean)
--	--	---	---

Absents :

ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel CASANOVA David CIATTONI Michel COSTA Jacques COSTA Lucien FILIPPI Jean François	FRANCESCHETTI Bernard GILLET VITTORI Stéphane LECA Jacques MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine NASICA Pierre NEGRONI Jérôme ORSINI François	ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane RENUCCI Franck RENUCCI Jean ROSSI Alexandre	SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	---	---	---

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 07 FEVRIER 2025 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur territorial, ou rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, ou rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, qui exercera les fonctions suivantes : gestionnaire des marchés publics et financier, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250207-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

DELIBERATION N 2025-001

Réception par le préfet : 20/02/2025

Publication : 20/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 16 VOTANTS : 27



La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire,

- VU le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 27 voix Pour 0 Contre 0 Abstentions 0 Non-participation

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- de créer, un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, de gestionnaires des marchés publics et financier, au grade de rédacteur territorial, ou rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, ou rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 07 février 2025

Le Président

François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250207-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025 DÉLIBÉRATION N 2025-001

Publication : 20/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 16 VOTANTS : 27



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250207-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

